

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1839

Artikel: Convention contre les doubles impositions : la Suisse persiste à finasser : le triomphalisme français ne facilite pas la tâche de H.R. Merz
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix du lait: la puissance des tracteurs

Derrière des manifestations spectaculaires, la réalité des enjeux et des négociations en cours

Albert Tille (27 septembre 2009)

Cent trente tracteurs, quel argument de poids! En surfant sur la révolte des paysans européens, le syndicat Uniterre est parvenu à mobiliser ses troupes pour de spectaculaires manifestations. Bien sûr, il ne parviendra pas à obtenir sa revendication phare: un franc par kilo de lait. Mais il a attiré l'attention des médias, muets jusqu'ici sur une année de difficultés paysannes (DP 1794).

La presse agricole, qui a suivi pas à pas la dégradation du marché du lait, n'ignore évidemment pas les manifestations d'Uniterre. Elle affiche cependant une attitude différente de celle des médias qui débarquent sur une terre inconnue. Répercuteant la position d'Agora, qui regroupe les organisations professionnelles agricoles de Suisse romande, elle craint que

les manifestants fassent échouer les négociations en cours entre paysans, transformateurs et distributeurs pour stabiliser le marché et donc le prix du lait. Les principes d'un arrangement sont acquis au niveau national. Les partenaires fixeront des quotas de production et des prix contractuels. Les quantités de lait produites en supplément seront écoulées selon leur valeur via une bourse (DP 1831).

La mise en œuvre de l'accord se heurte encore à de colossaux «détails». C'est l'épreuve de force entre les producteurs qui réclament des revenus décents et les transformateurs qui veulent pouvoir exporter des produits laitiers suisses fortement excédentaires. La dégringolade des cours européens ne facilite pas une

entente. Ce ne sera évidemment pas un franc par kilo alors que les paysans européens touchent actuellement trois fois moins. L'accord se fera peut-être autour de soixante centimes. C'est aussi la bisbille entre les différentes fédérations régionales de producteurs qui veulent obtenir les plus gros quotas. Berne attend que les interlocuteurs s'entendent avant de donner force obligatoires aux arrangements conclus.

Les organisations agricoles ont la prudence de s'afficher comme des partenaires fiables qui laissent leur tracteur au garage. Mais le bruit fait par les paysans dissidents a réveillé une partie de l'opinion. Un bruit qui sera certainement entendu dans les discrets salons des négociateurs.

Convention contre les doubles impositions: la Suisse persiste à finasser

Le triumphalisme français ne facilite pas la tâche de H. R. Merz

Jean-Daniel Delley (24 septembre 2009)

En signant le 27 août dernier un avenant à la convention contre les doubles impositions (CDI) avec la Suisse, la ministre française de l'économie et des finances ne cachait pas sa satisfaction. Désormais, il suffira au fisc d'outre Jura de fournir le nom et l'adresse du contribuable

soupçonné de fraude, la période visée et de préciser quelles informations sont recherchées à propos de quel impôt. L'article 10 lettre e) de l'avenant stipule que le fisc doit fournir «les nom et adresse de toute personne dont il y a lieu de penser qu'elle est en possession des renseignements

demandés», notamment la banque, «dans la mesure où ils sont connus». Une formulation qui, sur le fond, reprend les exigences du modèle d'accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale de l'OCDE à son article 5, al.5, litt.e. Ce qui signifie, en bon français, que

ces informations, les plus difficiles à élucider pour le fisc, ne sont pas une condition indispensable à l'entraide.

Suite aux réactions suscitées par l'accord, le département fédéral des finances (DFF) a publié le 14 septembre un communiqué qui n'a guère

attiré l'attention. Pourtant le DFF y glisse une petite phrase qui, à l'instar d'un boomerang, risque fort de revenir dans la figure de notre pays: si le nom de la banque n'est pas indispensable, l'est par contre le numéro de compte bancaire international (IBAN) du contribuable soupçonné. Ce qui

revient à exiger de connaître le nom de la banque abritant les avoirs dudit contribuable.

Le DFF croit-il pouvoir ainsi rouler le partenaire français par un tour de passe-passe sémantique?

Musée de l'Hermitage à Lausanne: ce qu'aiment les collectionneurs suisses

Au hasard du souvenir de la visite de l'exposition, à voir jusqu'au 25 octobre, et de la lecture du catalogue...

Daniel Marco (22 septembre 2009)

L'éternelle indécision du spectateur devant les œuvres de Pablo Picasso et Georges Braque: du premier *L'étagère* (1911-12) et *Le Pont-Neuf* (1911); du second *Le Petit Provençal* (1913). Juan Gris n'est pas là! Braque se méfiait beaucoup de Picasso, craignant à juste titre sa capacité de «développeur». Il y a d'autres travaux de Picasso de la fin des années 30, moins attrayants.

Une salle, belle et troublante, où sont réunies des œuvres de Max Ernst, un surréaliste label André Breton, le pape du mouvement: *Forêt et soleil* (1927), *Cage, forêt, soleil noir* (1927) et *Grande forêt* (1938). La forêt est compacte, obscure, inquiétante; elle est à l'image de la ville la nuit, et la ville nocturne procède de la forêt: *Vision provoquée par l'aspect nocturne de la porte Saint-Denis* (1927).

La salle des couleurs, que l'on croit sorties des tubes, posées selon des ordres néo-impressionnistes. De Braque,

encore lui, deux tableaux au même titre et de la même date *Paysage à l'Estaque* (1906). Deux aussi de Maurice de Vlaminck *Le Verger* (1905) et *Le remorqueur à Chatou* (1907). On a appelé cela le fauvisme, mais à bien regarder les œuvres de Braque, on pressent ce que l'on appellera le cubisme.

En amont de ces classiques, deux toiles de l'un des maîtres de l'histoire de la peinture moderne Paul Cézanne: un portrait *Madame Cézanne accoudée* (1879-74) et un paysage *L'aqueduc du canal du Verdon* (1879-83) où l'on voit la pose volontaire de la couleur afin de créer le monde au lieu de le représenter. Comme on écrit dans les guides touristiques: «*Vaut le voyage*».

Dans la même veine, incontournable dans une exposition de peintures consacrée aux collections suisses, cinq œuvres de Ferdinand Hodler dont trois paysage, *Le Grammont* (1905),

Neige en Engadine (1907) et *Paysage au bord de l'Arve* (1912) où le peintre suivant sa ligne symboliste ne représente pas la réalité mais crée un univers imaginaire à partir de celle-ci.

Dans les salles à l'éclairage bien dosé de l'extension en sous-sol, on peut voir la suite de l'histoire picturale dans la deuxième moitié du vingtième siècle. Quelques arrêts et repères choisis: Pierre Soulages, sans titre (1971). «*J'aime l'autorité du noir. C'est une couleur qui ne transige pas*» aurait-il dit. Willem de Kooning, sans titre (1970), né sans particule, pour qui «*Le style est une supercherie*». Cy Twombly, trois œuvres dont *Proem* (1983), une toile contenant toutes sortes de traces, écrits, chiffres, barbouillages, griffonnages, etc. Antoni Tapiès, *Relief ocre sur rose* (1965), qui qualifie ses œuvres de «*champs de bataille où les blessures se multiplient à l'infini*». Sam Francis, deux